COOPÉRATIVE
FUNÉRAIRE
DES DEUX RIVES

PROFIL

Vol. 27, no 1

Le magazine des coopératives funéraires du Québec

Éric Godin

Marcher lentement… et façonner le temps

Dossier spécial sur les arrangements préalables funéraires

Marcel Leboeuf sera notre conférencier invité lors de notre assemblée générale annuelle du 29 avril.

© Ginko Studio

Plus de détails sur la couverture arrière!

PP40034460

Votre Coopérative **en bref**

Réserver un hôtel en ligne

Un proche de l'extérieur de la région de Québec souhaite assister à des funérailles, mais aucun membre de votre famille n'a de place pour l'héberger? À la suite de notre récent partenariat avec l'Auberge l'Autre jardin, il est maintenant possible de réserver une chambre d'hôtel via le site coopfuneraire2rives.com grâce à un bouton se trouvant dans chaque avis de décès. Notre clientèle de l'extérieur peut ainsi profiter d'un rabais exclusif grâce au code promotionnel indiqué. Un rabais de 10 % sur les chambres est aussi offert à cet hôtel à tous les membres de la Coopérative funéraire des Deux Rives ainsi que tous ceux des coopératives faisant partie de la Fédération des coopératives funéraires du Québec sur présentation de la carte de membre. Plus de détails dans l'onglet Services, section Fleurs, cercueils, urnes, autres partenaires de notre site Web. Un autre bel avantage d'être membre de la Coopérative!

Notre gagnante des portes ouvertes

Félicitations à Bernadette Leblanc qui a remporté le iPad tiré parmi les visiteurs de nos portes ouvertes du dimanche 19 octobre 2014. La Coopérative a ainsi pu faire découvrir ses installations de Sainte-Foy et Sainte-Anne-de-Beaupré et informer la population sur ses différents services. Merci à tous les participants!

Concours : *Profil* en format électronique

Faites comme plusieurs membres à ce jour et demandez à recevoir la revue *Profil* par courriel plutôt que par la poste. Pour ce faire, vous n'avez qu'à vous rendre au **www.coopfuneraire2rives.com**, à cliquer sur l'onglet Services, section Revue *Profil*, afin d'accéder au formulaire. Le tirage d'une tablette Samsung d'une valeur de 380 $ se fera parmi toutes les personnes nous ayant adressé leur demande entre le 15 avril et le 15 septembre 2015. Bonne chance!

SOIRÉES D'INFORMATION

La Coopérative funéraire des Deux Rives organise plusieurs soirées d'information dans la grande région de Québec au cours de l'année. Ces rencontres **gratuites** sur la planification successorale et funéraire sont offertes en collaboration avec Desjardins et un notaire. Pour y assister ou pour obtenir plus d'information, **appelez au 418 688-2415, poste 2431** ou inscrivez-vous à **conferences@coopfuneraire2rives.com**.

Prochaines rencontres :

- **14 avril 2015**, centre funéraire de Duberger – Les Saules
- **21 avril 2015**, centre funéraire d'Aubigny (Lévis)

Membres et non-membres sont les bienvenus; inscrivez-vous pour en savoir plus!

Photo : Maggie Boucher

Vies à vies

Éric Godin

Marcher lentement… et façonner le temps

Nous savons tous que la vie peut être dure. Que certaines épreuves donnent le goût de baisser les bras. Quand la douleur traverse la moindre petite cellule et laboure le cœur jusqu'à le défigurer, il est fort probable que l'avenir qui nous attendait soit changé à tout jamais. Ce qu'on était, ce qu'on faisait, tout prend le bord. Éric Godin le sait, car en décembre 2009, Vincent, son fils de 16 ans, s'est suicidé… Trois personnes s'enlèvent la vie chaque jour au Québec. Vincent fait partie des statistiques. Son père, des survivants. La ligne est mince entre les deux. On ne se relève pas seul d'une telle perte, et les rechutes sont nombreuses. Mais ce qu'on découvre une fois debout surprend souvent. On connaissait Éric Godin comme illustrateur pour l'hebdomadaire* Voir *ou l'émission* Salut Bonjour. *Ce n'est plus le même visage qu'il nous montre aujourd'hui. La mort de Vincent aura transformé ses traits.

Par Maryse Dubé
marysedube@fcfq.coop

Vous avez connu le terrible malheur de perdre votre fils Vincent par suicide. De quelle façon avez-vous appris sa mort et comment avez-vous réagi?

J'étais au téléphone avec mon père et ça bipait sur l'autre ligne. Je n'ai pas pris l'appel et j'ai continué ma conversation. Quand j'ai écouté le message, je pouvais distinguer la sirène d'ambulance en arrière-plan. Lorsque je suis arrivé à l'hôpital, les policiers étaient là. Vincent était déjà mort depuis près de deux heures. J'ai éclaté. Comme si j'avais mis le pied sur une mine antipersonnel. La moitié de mon corps est parti. Le tsunami total… J'ai toujours de la difficulté à en parler… J'ai passé deux heures avec lui. Je lui ai massé les mains et les pieds. Il fallait absolument que je reste là.

Par la suite, on a demandé au médecin s'il était encore temps pour le don d'organe, parce que c'était la volonté de Vincent et la nôtre aussi. À la maison, on a toujours discuté de ça librement et c'était clair pour nous. Ce qui fait que Vincent a fait don de ses yeux, de ses tissus et de sa valve cardiaque.

Avait-il donné des signes de sa détresse?

Mon fils avait fait une première tentative de suicide quelques mois plus tôt. On a été complètement abasourdis. C'était un garçon très ouvert, qui discutait de tout et qui avait beaucoup d'empathie pour les gens. Il aurait voulu aider tout le monde et c'était comme ça depuis qu'il était tout petit. Mais au fond, c'est lui qui avait besoin d'aide. Tout l'automne, il voulait des soins pour s'en sortir. Il avait un mal de vivre énorme, une déprime épouvantable. On avait défoncé des portes et fait d'innombrables coups de fil. Mais au Québec, c'est l'enfer au niveau de la santé mentale. On n'a pas eu l'aide ni le support qu'on aurait dû. Devant chaque nouveau spécialiste, il fallait toujours répéter. C'était épuisant. Vincent avait complètement perdu confiance envers le système de santé.

Il faut prendre au sérieux les jeunes qui disent qu'ils sont déprimés. Il faut les écouter, les outiller et bien encadrer les familles. Mon fils attendait impatiemment de rencontrer un intervenant qui lui donnerait des trucs pour gérer son anxiété. Le rendez-vous a été reporté. Un autre mois d'attente. Vincent n'a pas tenu le coup.

Vincent

Il faut prendre au sérieux les jeunes qui disent qu'ils sont déprimés.

Que fait un père de sa colère devant un tel échec?

La colère m'a habité pendant plusieurs mois. En 2011, chaque fois que je donnais une entrevue, je revenais avec insistance sur le manque de soin, la faute du gouvernement. J'ai failli poursuivre en justice deux pédopsychiatres. Mais ce n'était pas ce que je voulais pour moi et mes proches. Je ne voulais pas passer cinq ans en poursuite. Je voulais vivre pour Félix, le fils qu'il me reste, vivre pour ma femme Élise, pour ma famille et mes amis. Ce n'était pas en essayant de me venger et en cassant la baraque que je ferais respecter la mémoire de Vincent.

Quand la poussière est retombée, j'ai commencé à décanter. Je n'étais plus en colère. J'ai pris conscience qu'une fois dans le réseau, on en a des services. J'ai réalisé que j'avais rencontré des gens extraordinaires vers la fin, des gens dévoués corps et âme, et encore plus pour les jeunes.

Quels rituels avez-vous privilégiés pour rendre hommage à votre fils?

On s'est donné une semaine pour organiser quelque chose à la hauteur de Vincent. Mais comme je n'arrivais pas à me résoudre que mon fils soit dans un frigo tout ce temps, il a été incinéré quelques jours après son décès. Ce fut une semaine très intense. On avait choisi un salon funéraire dont l'architecture moderne aurait plu à Vincent. Près de l'urne, nous avons disposé un drapeau du Québec plié et un bouquet de lys. Sur le mur, j'avais installé une de mes œuvres qui a pour titre original *La Croix*. Vincent l'adorait, parce que c'était une critique sociale. Mon fils était politisé et avait une conscience sociale très développée.

C'est la mère de Vincent qui a gardé l'urne. Mais lors de l'incinération, nous avions demandé qu'ils disposent une petite quantité de ses cendres dans 5 petits sachets. Nous voulions les disperser à cinq endroits où mon fils avait été heureux. Pour nous, c'était primordial. Comme il est mort le 14 décembre 2009, on a choisi un rituel commémoratif qui se répéterait le 14 de chaque mois, de juillet à novembre, son mois de naissance. Puis, le 14 décembre, au premier anniversaire de son décès, j'ai fait un souper avec ma famille et mes amis dans mon atelier. Tous unis par un même drame, par une même souffrance, mais à différents niveaux.

Depuis 5 ans, c'est devenu un rituel annuel important. Ces repas réunissent une trentaine d'amis. Chaque fois, nous levons nos verres à la mémoire de Vincent. L'atmosphère s'est transformée au fil des ans pour devenir plus festive. Vincent n'aurait pas aimé que nous nous confinions dans la tristesse.

Le suicide de votre fils a causé en vous un champ de ruine. À quoi ressemble le deuil quand on est amputé d'une partie de soi?

Tout de suite après la mort d'un être cher, on a l'impression que tout est calme. Rien ne bouge. Tout est figé. On est hors du temps. Puis, la vague arrive. Et elle t'attrape d'aplomb. Ça peut prendre des semaines, des mois, mais la vague ramasse tout. Même la vase qui est au fond. Il y a des choses épouvantables dans la vie, mais perdre un enfant, c'est comme perdre une partie de son avenir…

J'ai été sous médication les sept premiers mois. À un moment donné, c'est l'instinct de survie qui prend le dessus. Un peu comme une bête sauvage blessée qui va se cacher pour panser ses plaies. Je me suis beaucoup caché. Je sortais très peu. Rapidement, je me suis rendu compte que cette perte-là allait me suivre toute ma vie.

Le deuil, ce n'est pas une maladie. C'est un état de vie, un apprentissage au quotidien. Tous les jours, je pense à mon fils. On ne se remet jamais d'une telle perte.

Je ne crois pas tellement aux cinq étapes du deuil. Le deuil, c'est une vague qui va et qui vient. Des fois on est au sommet de la vague, et des fois on glisse en bas. L'important c'est d'essayer de nager là-dedans et de garder la tête hors de l'eau.

Votre entourage vous a-t-il aidé à traverser cette épreuve?

Dans les jours qui ont suivi le décès de Vincent, des amis sont arrivés à la maison avec des sacs de victuailles et ils nous ont fait à manger. On s'est ramassé une douzaine de personnes autour de la table pendant quatre ou cinq jours. Et on a pleuré. Mais nous avions la chance d'être soutenus par nos proches. C'est là que tu vois sur qui tu peux vraiment compter.

La plupart du temps, les gens sont mal à l'aise quand tu pleures. C'est fou le nombre de commentaires idiots que j'ai pu recevoir, du genre « Reviens-en! » ou encore « Tu vas voir, tu vas passer à autre chose ». Au début, ça me choquait d'entendre ça. Mais après, je voyais bien que ce n'étaient que des maladresses. Et au lieu de leur en vouloir, je me suis mis à les excuser. Moi, c'est le sixième que je connais qui s'enlève la vie. Des gens de tous les âges. Ça en fait des morts et des deuils!

Le deuil, c'est une vague qui va et qui vient. Des fois on est au sommet de la vague, et des fois on glisse en bas.

Vous êtes un artiste très connu. À partir de quand avez-vous repris le fil de la création?

Je suis un gars d'image. Ce qui est particulier, c'est que j'ai dû passer par l'écriture et la sculpture avant de revenir à la peinture. En 2010, mon ami Zilon m'a encouragé à écrire sur le drame qui m'avait touché. De là est né *Lettre à Vincent*[1], un projet interactif avec l'ONF. J'ai fait le texte et la narration, Zilon s'est chargé des illustrations et de la musique. Lors de l'enregistrement, j'étais tout seul dans un grand studio noir avec une petite lampe et mon texte. On a fait une seule prise. Ce fut très difficile. Mais ce projet a été pour moi une vraie thérapie. Une étape nécessaire, bien que j'ai eu besoin de plusieurs mois avant de pouvoir l'écouter. Même aujourd'hui, je ne suis pas vraiment capable...

Après des mois de léthargie, il fallait bien que je me remette à travailler. Mon entourage m'y encourageait fortement. J'ai loué un studio, je l'ai aménagé… et je n'ai rien fait. Je n'ai pas peint un seul tableau. Il n'y avait rien de bon qui sortait de moi. Je n'avais plus rien à dire. Dessiner des petits bonshommes, je trouvais ça futile et con. Alors j'allais sur l'ordinateur ou je lisais. J'ai recommencé à travailler en 2011. Surtout des illustrations pour le magazine *L'actualité*. Je n'ai réalisé que deux ou trois tableaux cette année-là.

En 2012, nous sommes partis vivre à la campagne. Au début, je faisais principalement des rénovations; je m'occupais les mains et la tête. C'est au mois d'août que j'ai eu le déclic. J'ai ramassé des branches dans la forêt, j'ai sorti la glaise, et j'ai fait des sculptures. Sculpter était apaisant. J'entrais dans de nouveaux canaux que je n'avais jamais explorés. Je me donnais le droit d'y aller sans me demander si ça plairait. Je m'en foutais. Je suivais mon instinct. Ce fut une révélation qui m'a mené à une petite exposition de sculptures. La peinture n'est revenue que durant l'été 2013. Quand j'ai exposé mes œuvres, j'ai reçu plein de commentaires de personnes endeuillées qui disaient : « Enfin, quelqu'un qui aborde le deuil dans ses créations. »

Tête en deuil

Vous savez, Vincent est parti sans laisser de lettre. Ce qu'il nous a laissé, c'est la façon dont je vis aujourd'hui. C'est ce que j'écris et ce que je peins. Toutes mes œuvres ne parlent pas seulement de mon fils, mais il m'a amené à vivre et à explorer la création autrement.

Je suis un gars d'image. Ce qui est particulier, c'est que j'ai dû passer par l'écriture et la sculpture avant de revenir à la peinture.

Les personnes endeuillées par suicide sont plus susceptibles de passer à l'acte. Y avez-vous songé?

Oui, j'ai failli le faire. Mais à chaque fois que j'y pensais, je me rappelais la peine et la douleur que le décès de Vincent avait provoquées. N'eût été de ma blonde, de mon fils, de mes amis et du soutien d'un psychothérapeute, je ne serais plus là.

Volontairement je me dissocie de la semaine de prévention du suicide, parce que moi, je veux qu'on en parle tout le temps. Pas juste une semaine par année. Il faudrait mettre en marche une grande réflexion nationale pour sensibiliser les gens sur la maladie mentale. Pourquoi s'enlève-t-on la vie? Quelles sont les valeurs fondamentales de notre société? Qu'est-ce qu'on lègue à nos enfants? Qu'est-ce qu'on leur transmet? Que fait-on pour notre prochain? Ce serait plus facile pour une personne qui a des pensées suicidaires de savoir qu'elle peut compter sur son voisin. On oublie trop souvent qu'il y a quelqu'un qui souffre à côté de soi. On préfère aller sur des réseaux sociaux et donner pour des causes éloignées.

1 http://lettreavincent.onf.ca

Le sentiment de culpabilité est très fort lors d'un deuil par suicide. Êtes-vous encore sous son emprise?

J'ai toujours été un bagarreur et je ne lâche pas facilement. Les secrétaires médicales se souvenaient de moi parce que j'étais tenace, ce qui m'a aidé pour les rendez-vous de Vincent. Et pourtant… Même si mon entourage considère que j'ai tout essayé, les *Si j'avais* me suivent encore. *Si j'avais pu saisir à temps…* À tous ceux qui ont un enfant en détresse, n'ayez pas peur de défoncer des portes fermées, c'est une question de vie ou de mort. Suivez votre instinct de père et de mère, c'est plus fort que n'importe quoi. Et battez-vous pour avoir des services et des soins!

Et qu'aimeriez-vous dire à ceux qui sont endeuillés?

Il n'y a pas de petit ou de grand deuil. Il y a le deuil de chacun qui dépend du lien qu'on entretenait avec la personne décédée. Au fil des ans, je me suis de plus en plus intéressé à la façon dont les gens vivent leur deuil. Et j'ai réalisé à quel point on ne s'autorise pas à prendre le temps qu'il faut. À quel point les familles sont laissées à elles-mêmes, et pas seulement dans les cas d'un deuil par suicide. C'est grandement dû à des pressions sociales et familiales. Il faut apprendre à faire fi de la réaction des autres et se donner la permission de s'écouter et de pleurer.

Partir

Avec le recul, pourriez-vous dire que vous avez fait la paix avec les circonstances du décès de Vincent?

Peut-être pas la paix. Disons que je suis allé à un autre niveau. Aujourd'hui, je continue à vivre. C'est la même vie qui continue, mais avec un bagage différent. Quelques valises plus lourdes se sont ajoutées… Je connais quelqu'un qui a perdu son fils par suicide et il est toujours en colère contre lui. Moi, je n'ai aucune colère envers Vincent. Je n'ai que de l'amour. Mais je sais très bien que mon fils va être ma croix pour le restant de mes jours. C'est émotivement difficile, mais je ne peux pas le nier ni balayer ça en dessous du tapis. Il est là et sera toujours là.

Même si mon entourage considère que j'ai tout essayé, les « Si j'avais » me suivent encore. Si j'avais pu saisir à temps…

Où sa mort vous a-t-elle mené?

Sa mort m'a presque détruit. Mais plus j'avance, plus j'ai le goût de vivre, et plus je me dis que j'ai bien fait de rester. La mort de Vincent m'aura appris à marcher lentement et à prendre le temps.

Extrait de *Lettre à Vincent*

Tu semblais dormir sur ta civière à l'hôpital.

De ton corps émanait une grande paix,
du mien un grand mal.

Tu semblais soulagé, ma souffrance commençait.

J'ai doucement peigné tes longs cheveux
avec mes doigts.

Je t'ai embrassé, je t'ai serré dans mes bras.

J'ai massé tes mains et tes pieds.

Après quelques heures, je t'ai laissé dormir et je t'ai bordé comme quand tu étais petit.

Je voulais mourir.

Je ne voulais pas t'abandonner quand je t'ai dit adieu… mon grand… mon petit.

Ce projet avec l'ONF a aidé beaucoup de gens, ainsi que le texte en version PDF. Pour cette raison, *Lettre à Vincent* est maintenant disponible aux Éditions Hurtubise. Pour joindre Éric Godin : www.ericgodin.com

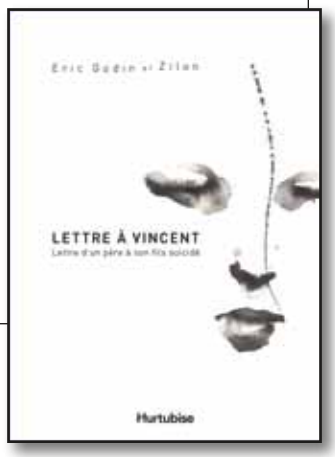

Les dix meilleures idées pour assurer la sécurité à la maison

- **Faites inspecter votre toit par un professionnel** pour qu'il vérifie s'il est endommagé, faites nettoyer vos gouttières et votre cheminée et assurez-vous que le tuyau de descente des eaux pluviales se vidange à au moins 1,5 m des murs de fondation.
- **Veillez à ce que votre maison soit le moins encombrée possible.** Moins il y a d'objets qui traînent, moins un éventuel incendie aura de combustible pour l'alimenter. Débarrassez vos placards, recyclez le papier et mettez au rebut, de façon sécuritaire, les produits ménagers chimiques non utilisés.
- **Vérifiez vos détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone,** changez les piles deux fois par année, aux changements d'heure, et remplacez les détecteurs de fumée tous les dix ans. Profitez-en également pour revoir vos notions de réanimation cardio-respiratoire et de premiers soins, ainsi que votre plan d'évacuation d'urgence, avec votre famille.
- **Portez attention à tout ce qui pourrait vous faire trébucher,** comme des dalles de jardin disjointes et les fissures dans le pavé. Vérifiez également vos installations de jeu, vos clôtures, votre terrasse et tout autre meuble d'extérieur pour vous assurer qu'ils ne présentent pas d'arêtes coupantes.
- **Drainez l'eau stagnante** pour éloigner les moustiques.
- **Faites inspecter régulièrement votre système de chauffage et votre système de climatisation** avant de les utiliser. Nettoyez ou remplacez le filtre de votre appareil de chauffage en suivant les instructions du fabricant.
- **Vérifiez s'il y a des signes de fuites ou de la corrosion** sur le chauffe-eau, sur les tuyaux de la machine à laver, sur les toilettes ou sur tout autre accessoire de plomberie.
- **Vérifiez les dispositifs de verrouillage des fenêtres et des portes** pour vous assurer qu'ils sont solides et réparez les trous dans les moustiquaires.
- **Isolez** les conduites d'eau exposées et vérifiez l'état du calfeutrage autour des portes et des fenêtres.
- **Inspectez vos prises de courant** pour vérifier si les fils sont dénudés ou si les fiches sont mal fixées. Ne surchargez pas les prises de courant, la boîte à fusibles ni les rallonges.

Assurance groupe automobile* et habitation

co-operators MD
Une place de choix™

co-operators MD
Assurance groupe automobile et habitation

Gagnez 500 $ en argent !

Contactez-nous pour obtenir une soumission et courez la chance de gagner 500 $ en argent.

1-800-387-1963
www.cooperatorsassurancegroupe.ca

Ce concours s'adresse exclusivement aux membres de la Fédération des coopératives funéraires du Québec. Le concours se termine le 12 juin 2015. Aucune obligation de votre part. Co-operators[MD] est une marque déposée du Groupe Co-operators limitée, utilisée sous licence. L'assurance est souscrite par la Compagnie d'assurance COSECO et est administrée par H.B. Gestion d'assurance collective ltée, des sociétés du Groupe Co-operators limitée. Pour connaître notre Politique sur la protection des renseignements personnels, visitez le www.cooperatorsassurancegroupe.ca.

Ce programme d'assurance groupe est offert uniquement par l'entremise de notre Centre de contact et de notre site Web.

Survivre à sa mort

La mort racontée par ceux qui l'ont vécue

La fin de vie est un moment émotif qui soulève souvent plusieurs questions, tant de la part des personnes mourantes que de leur famille. Combien de temps lui reste-t-il? Bien qu'inconscient, peut-il souffrir? Nous entend-il même s'il ne peut parler? Qu'adviendra-t-il de lui comme « personne » au moment où son corps cessera de respirer et son cœur de battre? C'est souvent lors de telles discussions qu'une personne s'exprime et dit : « nul n'est jamais revenu de là-haut pour nous dire comment cela se passait… »

C'était en effet le cas jadis, mais maintenant, grâce au progrès des techniques médicales qui sont de plus en plus performantes, plusieurs personnes sont réanimées suite à une mort clinique et affirment avoir vécu quelque chose, tant est que nous soyons ouverts à entendre ce qu'elles ont à nous dire. Autopsie d'un phénomène qui fascine le public, intéresse les chercheurs et laisse perplexe une partie de la communauté médicale : les expériences de mort imminente (E.M.I.).

Grâce au progrès des techniques médicales, plusieurs personnes sont réanimées suite à une mort clinique et affirment avoir vécu quelque chose.

Depuis la parution du livre à succès *La vie après la vie* de Raymond Moody dans les années 70, les choses ont évolué. À cette époque, le phénomène des expériences de mort imminente était plutôt marginal et souvent ignoré par la communauté médicale et scientifique. Les récits de personnes ayant vécu une E.M.I. étaient alors expliqués par une hallucination causée par un manque d'oxygène au cerveau. Avec le temps, les recherches et le nombre de récits qui se multiplient, cette explication ne semble plus suffire pour expliquer l'ensemble des cas recensés[1]. C'est pourquoi plusieurs chercheurs étudient le phénomène de façon sérieuse à la recherche d'explications plus complètes. Aujourd'hui, ces chercheurs issus de disciplines diverses s'intéressent aux E.M.I. pour essayer d'en comprendre la cause ou encore d'expliquer l'expérience elle-même. Qu'ils soient psychologues, psychiatres, cardiologues ou neuroscientifiques, ces chercheurs tentent de percer le mystère de ces expériences fascinantes. Voyons d'abord en quoi consistent les récits de ces expériences aux frontières de la mort telles qu'elles sont racontées par les personnes qui les ont vécues.

Être témoin de son décès

Au moment où survient la mort (cessation de la respiration, absence de battements du cœur et parfois absence d'activités cérébrales – difficile à mesurer quoiqu'inévitable lorsque le cerveau n'est plus alimenté par le flot sanguin), les personnes mortes affirment être toujours conscientes. De ce fait, elles sont témoins de leur propre décès. Non seulement sont-elles conscientes, mais elles disent avoir une perception de la réalité encore plus pénétrante qu'à l'état de veille. Elles « voient » leur corps physique inanimé sur le lit d'hôpital ou ailleurs, alors qu'elles (leur *moi* véritable) se retrouvent au-dessus de lui. Elles « voient » leurs proches en pleurs et tentent en vain de les consoler.

Certaines personnes affirment pouvoir se déplacer où bon leur semble, au gré de leurs pensées et de leur volonté. Peu importe leur culture, leur religion, leurs croyances, la majorité des personnes parlent d'un tunnel noir au sein duquel elles se retrouvent. Au bout du tunnel, comme la fine pointe d'une aiguille, brille une lumière qu'elles qualifient de « céleste ». Voici les propos de Fabien N. qui raconte son E.M.I. : « C'est alors qu'une vive lumière blanche est apparue elle aussi de manière progressive, cette lumière englobait toute la pièce, j'étais à l'intérieur de celle-ci, mais n'était pas aveuglé... C'était une lumière blanche très puissante, et j'avais la sensation d'être dans le brouillard... Je me sentais bien, je n'avais plus aucune douleur… »[2] Les personnes se sentent alors attirées vers cette lumière qui les pénètre d'un amour qui dépasse tout ce que nous pouvons expérimenter sur la terre. Plusieurs affirment avoir rencontré des êtres chers décédés, parfois des êtres « spirituels ». On comprend alors pourquoi plusieurs affirment qu'ils auraient préféré rester de l'autre côté, tellement l'expérience était agréable.

Le mystère de la conscience

Ces récits, en apparence extraordinaires, créent un certain malaise chez la plupart des scientifiques. La question fondamentale qui est au centre du débat sur les récits d'E.M.I. peut se traduire ainsi : comment les gens peuvent-ils avoir des perceptions, vivre des émotions et continuer à avoir une activité intellectuelle (pensées, réflexions, etc.) alors que, selon ce qu'enseigne la science, la conscience devrait s'éteindre lorsque cesse l'activité du cerveau. En effet, les neuros-

1 Selon certaines études, 4 % de la population aura vécu une E.M.I. ou une expérience similaire.

2 http://www.nderf.org/French/fabien_n_emi.htm

cientifiques affirment que le cerveau fabrique la conscience, un peu comme une sorte de sécrétion produite par l'activité des neurones (cellules du cerveau). Pourtant, comme le mentionne le cardiologue Pim Van Lommel dans la conclusion de son étude sur les E.M.I. parue dans la prestigieuse revue scientifique *The Lancet* en 2001, cette hypothèse n'a jamais encore été démontrée.

Selon ce modèle, ou plutôt cette hypothèse, une activité consciente est impossible lorsque le cerveau est en état de mort cérébrale. C'est entre autres pour cette raison que certains chercheurs sont d'avis qu'il faut revoir notre façon de concevoir la relation entre la conscience et le cerveau. Parmi ceux-ci, le neuroscientifique Mario Beauregard, le cardiologue néerlandais Pim Van Lommel et le neurochirurgien américain Eban Alexander. Ce dernier, qui enseigne la neurochirurgie à l'Université Harvard, a d'ailleurs vécu lui-même une E.M.I. en 2008 suite à une foudroyante méningite. Son expérience a fait l'objet de la page couverture de l'édition d'octobre 2012 du magazine Newsweek. Suite à cette expérience, il dira : « Il est désormais évident pour moi que l'image matérialiste du corps et du cerveau comme "producteurs" plutôt que "véhicules" de la conscience humaine est caduque »[3].

Certains chercheurs sont d'avis qu'il faut revoir notre façon de concevoir la relation entre la conscience et le cerveau.

Quelles conclusions devons-nous tirer de ces récits sur les E.M.I.? D'abord, qu'il nous faut peut-être revoir notre conception de la mort et, par le fait même, de la vie. Selon les expériences vécues, la mort n'est pas la fin ou le terme de la vie, mais plutôt une transition, un passage. Depuis le début de l'humanité, tous les peuples, toutes les civilisations, toutes les cultures ont insisté sur le fait que la mort ne fait que détruire le corps et non la vie elle-même qui se poursuit dans d'autres conditions, dans un « autre monde ». Le culte dédié aux ancêtres (défunts) est probablement le rituel universel le plus ancien et le plus commun.

Ensuite, nous devons repenser notre façon de considérer la conscience. Nous avons beaucoup étudié la matière au cours des dernières décennies, sans doute devrions-nous nous pencher maintenant sur les mystères de la conscience humaine. Autrement dit, notre identité profonde, ce que nous sommes réellement et qui survit à la dislocation du corps physique, serait indissociable de la conscience et non du corps auquel nous nous identifions d'emblée.

Enfin, ces récits peuvent être utilisés de façon thérapeutique auprès des patients en fin de vie. Ces derniers, souvent anxieux au seuil de la mort, ont besoin d'être rassurés sur ce qui les attend. Ces témoignages indiquent qu'au-delà du corps qui meurt, la conscience subsiste et qu'ainsi, l'espoir de revoir un jour les êtres aimés est bien fondé. Comme la souffrance associée à la mort est souvent reliée à la séparation d'avec les êtres chers, ces simples faits peuvent redonner aux mourants l'espoir et le courage qu'il faut pour franchir l'ultime pas. D'un point de vue strictement psychologique ou thérapeutique, nous n'avons aucune raison de priver les gens en fin de vie de cet espoir… même si nous, personnellement, ne sommes pas convaincus de la véracité de ces témoignages. Si par tout hasard il n'y a rien de l'autre côté, qu'avons-nous à perdre à croire qu'il en soit ainsi?

Selon les expériences vécues, la mort n'est pas la fin ou le terme de la vie, mais plutôt une transition, un passage.

Stéphane Rivest
Intervenant en soins spirituels, CHUS

Parcours professionnel

Stéphane Rivest est intervenant en soins spirituels au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke depuis 2011. Dans le cadre de son travail, il soutient et accompagne les patients et leur famille dans les moments difficiles que représentent la maladie et la mort. Il travaille présentement à la réorganisation du service des soins spirituels et à l'implantation de la méditation pleine conscience comme approche d'intervention clinique. Enfin, fort de ses 14 années d'expérience dans l'enseignement, il enseigne et fait la promotion du service des soins spirituels et de la pleine conscience auprès des étudiants de la faculté de médecine.

3 http://leslecturesdeflorinette.over-blog.com/article-dr-eben-alexander-neurochirurgien-a-harvard-raconte-son-emi-111290712.html

Photo : Maryse Dubé

Épitaphe

Une épitaphe est une inscription funéraire figurant sur une sépulture. L'épitaphe peut être apposée sur une plaque ou gravée directement sur un monument funéraire (une stèle funéraire ou un cénotaphe), ou sur la plaque fermant l'ouverture d'un enfeu ou d'une niche.

Le mot « épitaphe » est emprunté au grec (littéralement « sur la tombe »), alors qu'il désignait une oraison funèbre. Par extension, il désignait également les inscriptions sur les monuments funéraires qui visaient à rendre hommage à la personne décédée, à reproduire une pensée chère à la personne décédée, ou encore à résumer sa vie en quelques mots. Nous n'avons qu'à penser à la célèbre épitaphe, vue sur plusieurs monuments funéraires en Europe : « Nous fûmes ce que vous êtes, vous serez ce que nous sommes », ou encore à ce mot d'esprit, lu sur un monument dans le cimetière de Jointville-le-Pont en France : « Malgré les médecins, nous vivrons jusqu'au trépas ».

Aujourd'hui, il correspond surtout à une inscription qui identifie simplement la personne qui occupe une sépulture, et comprend généralement le nom de la personne décédée, de même que ses années de naissance et de décès. Anciennement, la formule consacrée de l'épitaphe commençait par « Ci-gît » ou « Ici repose ».

David Emond, directeur général adjoint
Coopérative funéraire des Deux Rives

NOTE
Il ne faut pas confondre l'épitaphe avec la nécrologie, qui est une notice figurant dans un média, avisant la communauté du décès de quelqu'un.

SYNONYME
Inscription.

MOTS APPARENTÉS
Plaque, monument, stèle, cénotaphe.

Les services fiduciaires de Fiducie Desjardins

Un accompagnement de confiance pour les coopératives funéraires du Québec et leurs membres

Le service d'accompagnement de Fiducie Desjardins procure une approche conseil personnalisée et adaptée aux intérêts des coopératives funéraires et de leurs membres.

Service personnalisé et expertise multidisciplinaire

En choisissant les services fiduciaires de Fiducie Desjardins, vous savez que vous pouvez compter sur l'impartialité d'une équipe fiduciaire vouée au mandat que vous lui confiez. Notre équipe de spécialistes en services fiduciaires peut vous aider à protéger vos biens et ceux des vôtres, ainsi qu'à léguer votre patrimoine, le moment venu.

- Liquidation de succession – *Pour faciliter le legs de votre succession*
- Administration d'une fiducie – *Pour protéger votre patrimoine*
- Protection en cas d'incapacité – *Pour protéger les biens de ceux dont vous êtes responsable*

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les services fiduciaires de Fiducie Desjardins, veuillez communiquer avec un conseiller Desjardins qui vous dirigera vers un spécialiste des services fiduciaires.

Desjardins Gestion de patrimoine Gestion privée est un nom commercial utilisé par Fiducie Desjardins inc. Les services fiduciaires sont offerts, au Québec seulement, par Fiducie Desjardins inc., société de fiducie et cabinet de planification financière.

gestionpriveedesjardins.com

Desjardins
Gestion de patrimoine
GESTION PRIVÉE

Coopérer pour créer l'avenir

Une belle et **grande famille**

Photo : Louise Leblanc

Chers membres,

L'année 2014 en aura été une remplie de surprises. D'abord, nous avons accueilli 1 489 nouveaux adhérents au sein de la Coopérative ce qui fait qu'au 31 décembre dernier, nous avions dépassé le cap des 35 000 membres. Cela fait chaud au cœur de constater que de plus en plus de familles nous font confiance. Avec la fusion que nous venons de connaître avec la Coopérative funéraire de la Capitale, notre organisation s'est aussi enrichie de plus de 8 000 membres portant notre membership à près de 45 000 personnes au 1er janvier 2015. La vie étant ce qu'elle est, nous avons célébré les funérailles de 1 664 de nos membres en 2014. C'est avec le plus grand respect que j'offre mes condoléances ainsi que celles de toute l'équipe de la Coopérative aux familles éprouvées.

Fusion bénéfique

À l'été 2014, les dirigeants de la Coopérative funéraire de la Capitale (Pied de la Falaise) nous ont approchés pour discuter de fusion. Après avoir analysé la situation ensemble, nous avons décidé d'aller de l'avant. Cette fusion s'intègre parfaitement dans l'esprit d'intercoopération qui a toujours animé notre Coopérative. De plus, nos affinités avec la Coopérative funéraire de la Capitale sont grandes puisque nous partagions les mêmes valeurs et que nous connaissions bien leur philosophie et leurs modes de fonctionnement. Cette fusion est positive pour les membres des deux coopératives, mais aussi pour toute la population de la grande région de Québec, car elle permettra d'y élargir la gamme et la disponibilité des services funéraires.

Portes ouvertes

À l'instar de plusieurs coopératives et entreprises funéraires du Québec, nous avons ouvert les portes de nos centres de Sainte-Foy et de Sainte-Anne-de-Beaupré, le dimanche 19 octobre dernier. Près d'une centaine de membres et non-membres ont participé à ce rendez-vous annuel. La visite du laboratoire animée par nos thanatologues a encore une fois été appréciée par bon nombre de nos visiteurs. Les gens de la Côte-de-Beaupré ont pu jeter un œil aux travaux d'agrandissement en cours et ils ont beaucoup aimé ce qu'ils ont vu!

Départs et arrivée au CA

À la suite de la récente fusion, un administrateur de longue date a accepté de céder sa place au président de la Coopérative de la Capitale, monsieur Gilles Kelly, afin d'assurer la transition. En effet, après une quinzaine d'années d'implication non seulement au sein du conseil d'administration, mais aussi à plusieurs comités, nous avons dit au revoir et surtout un immense merci à monsieur Pierre Bélanger. Autre départ à souligner, celui de notre jeune administrateur-observateur, monsieur Saliou Diallo, dont le mandat a pris fin avec l'année 2014. Nous sommes ravis d'avoir pu compter sur son expertise et sa présence au cours des deux dernières années. Il a très certainement l'étoffe d'un grand administrateur!

Assemblée générale

La Coopérative tiendra son assemblée générale annuelle le mercredi 29 avril prochain, au Montmartre Canadien. Sous le thème du développement durable, nous vous ferons état des finances et de réalisations de 2014, des divers projets de développement de notre organisation, en plus de procéder à l'élection des administrateurs dont les mandats viennent à échéance. Cette année, ce sont madame Madeleine l'Heureux et messieurs Jacques Beaudet et Jean Desgagnés qui tenteront d'obtenir à nouveau la confiance des membres présents. Un poste supplémentaire sera à combler puisque madame Isabelle Saint-Pierre ne pourra malheureusement pas terminer son mandat dû à un horaire trop chargé. Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, je vous invite à déposer votre candidature (voir détails au dos de cette publication et sur le site coopfuneraire2rives.com).

En conclusion, je souhaite remercier profondément mes collègues administrateurs de leur disponibilité et de leur générosité envers la Coopérative. Je remercie également notre directeur général, monsieur Garry Lavoie, qui orchestre la belle progression de notre entreprise de même que tout le personnel de la Coopérative qui fait un travail remarquable. Un remerciement spécial à nos partenaires commerciaux et financiers ainsi qu'à vous, chers membres, de nous témoigner votre confiance. J'espère avoir le plaisir de vous saluer chaleureusement lors de notre assemblée générale du 29 avril prochain! Et pourquoi ne pas inviter un ami, une connaissance à ce rendez-vous annuel incontournable à vous accompagner?

Claude Fluet, président

Obtenez un rabais de 10 % en tout temps chez nos fleuristes :

- **Archer Fleuriste**
  Des fleurs de qualité qui respectent les gens et l'environnement
  Centre commercial Neilson
  3198, boul. Neilson, Sainte-Foy
  418 653-7284
  1 877 653-7284
  www.archerfleuriste.com
- **La Boutique aux fleurs**
  Fleurs, plantes, cadeaux, etc. pour toutes occasions
  626, av. Royale, Beauport
  7860, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg
  418 667-0301
  Télec. : 418 667-5282
  www.laboutiqueauxfleurs.com
- **Fleuriste Saint-Étienne**
  Livraison en toutes circonstances…
  Votre satisfaction nous tient à cœur!
  3697, route des Rivières, Lévis
  418 831-5005
  www.fleuriste-st-etienne.com

Obtenez un rabais de 5 % sur les monuments funéraires de nos fournisseurs :

- **Monuments Chabot inc.**
  Lettrage et réparation
  163, rue Drouin, Scott
  418 387-2425
  1 877 610-2425
  www.monumentschabot.com
- **Monuments Thériault & Fils**
  Urnes, lettrage, photos-céramique
  Installation sans frais
  710, 1re Avenue, Québec
  418 524-1561
  Télec. : 418 524-1734
  monumentstheriault@videotron.ca
  www.monumentstheriault.com

Pour un développement **durable**

Chers membres,

Je suis très heureux de vous confirmer que l'année 2014 a été excellente pour la progression de notre organisation. En effet, nous avons accompagné 1 664 familles dans l'organisation des funérailles de leurs proches. Une augmentation de 6,7 % par rapport à 2013, du jamais vu à la Coopérative! La vente d'arrangements préalables a également enregistré une hausse de 10,1 % par rapport à l'année précédente, passant de 1 056 à 1 169. La construction de notre complexe funéraire sur le terrain du Cimetière Saint-Charles devant débuter d'ici la fin de l'année 2015, nul doute que cela nous permettra d'accroître ces résultats des plus positifs.

Nouveautés en développement durable

Sensible à l'impact environnemental découlant de ses activités, la Coopérative a voulu bonifier le programme Héritage en se dotant d'une nouvelle politique de compensation des gaz à effet de serre. Adoptée à l'unanimité par le conseil d'administration et annoncée à l'assemblée générale 2014, cette politique prévoit non seulement la plantation d'arbres pour compenser le déplacement de nos véhicules, mais aussi celui des visiteurs lors des funérailles. Le volet commémoratif a par ailleurs été conservé; un arbre pour chaque membre décédé dans l'année sera planté afin de célébrer sa mémoire. Ces actions feront passer le budget alloué à cette bonification d'environ 8 000 $ à 30 000 $ annuellement. Pour 2015, le comité de développement durable vise à étendre sa politique en y incluant les déplacements des administrateurs dans le cadre de nos activités associatives et le transport de tous les participants à l'assemblée générale.

Toujours en lien avec le développement durable, plusieurs initiatives ont été prises en ce qui a trait à la gestion de nos bâtiments, dont la mise en place du recyclage du carton, verre, plastique et aluminium de même que l'implantation d'un système de recyclage de piles. Nous avons également débuté le changement de l'éclairage de nos centres pour des ampoules DEL afin de diminuer la consommation d'énergie. Enfin, je vous rappelle l'importance de favoriser la version électronique de notre revue *Profil* afin de diminuer notre empreinte écologique tout en vous offrant la possibilité de la faire circuler à d'autre membres de la famille.

Services en ligne

Puisque c'est un domaine qui évolue rapidement, nous restons à l'affût des nouvelles tendances Web afin de vous offrir un service aussi complet que possible via notre site Internet. Ainsi, en plus de pouvoir commander des fleurs en ligne pour livraison aux familles endeuillées, d'autres catégories de produits sont maintenant disponibles comme des cadeaux commémoratifs ou des paniers gourmands. Cette nouvelle offre est en accord avec notre politique de développement local favorisant des marchands locaux, nos actuels partenaires fleuristes dans ce cas-ci.

Par ailleurs, une récente entente signée avec l'Auberge l'Autre Jardin nous permet désormais d'offrir un rabais exclusif de 10 % à nos membres et à tous ceux des coopératives funéraires de notre réseau. Notre clientèle de l'extérieur qui souhaite assister à des funérailles peut réserver une chambre via chaque avis de décès en ligne et profiter de tarifs avantageux.

Photo : Louise Leblanc

Conférences et autres activités

Visant à démystifier l'industrie funéraire et à aider la population à faire un choix éclairé lors de funérailles, nous avons organisé 10 soirées d'information et conférences privées portant sur la planification funéraire et successorale en 2014. Près de 270 personnes ont assisté à l'une de ces activités proposées dans les secteurs de Québec, Lévis et Lotbinière. Si l'on tient compte de tous les participants aux différents événements que nous avons tenus dans l'année, c'est près de 800 membres et non-membres à qui nous avons pu parler de notre Coopérative et de ses services.

Tel que mentionné précédemment, plusieurs projets de développement sont sur le point de se concrétiser alors que d'autres sont en cours, comme le réaménagement de certains espaces de notre centre de Sainte-Foy. Parmi les projets finalisés, à l'agrandissement de notre centre funéraire de Sainte-Anne-de-Beaupré, s'ajoute la conclusion d'une entente avec la Fabrique de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette nous permettant d'organiser des funérailles en exclusivité à l'église de cette paroisse. Nos conseillers pourront aussi vendre des emplacements au cimetière et dans le mausolée aux résidents de Loretteville.

Tout cela ne pourrait se réaliser sans l'implication et la confiance des membres du conseil d'administration de la Coopérative que je remercie sincèrement. Le mérite revient également à tout le personnel qui effectue un travail exceptionnel. Merci enfin à nos partenaires coopératifs et commerciaux, sur qui nous pouvons toujours compter. Quant à vous, chers membres, il me fera plaisir de vous remercier personnellement lors de l'assemblée annuelle du 29 avril prochain. Les non-membres étant encore une fois les bienvenus, invitez parents et amis à y prendre part!

Coopérativement vôtre,

Garry Lavoie, directeur général

Obtenez un rabais de 10 % en tout temps chez nos traiteurs :

- **Buffet du passant**
  1698, Côte de Sillery, Québec
  418 681-6583
  Cell. : 418 654-8069
  Télec. : 418 687-5897
  www.buffetdupassant.com
- **Bouffe Mobile**
  Depuis 1984
  Rive-Sud et Rive-Nord
  Urgences acceptées pour après-funérailles
  On cuisine avec cœur !
  985, rue Commerciale, Saint-Jean-Chrysostome
  418 839-5336
  www.bouffemobile.com
- **Monchâteau,** maître traiteur
  Confiez-nous votre réception et soyez votre invité !
  455, rue Braille, Québec
  418 653-3329 poste 265
  Télec. : 418 653-6043
  www.monchateau.com
- **Buffet maison**, le traiteur d'aujourd'hui
  3 endroits pour mieux vous servir
  995, route Prévost, Saint-Pierre, île d'Orléans
  1090, boulevard des Chutes et 340, Seigneuriale, Beauport
  418 828-2287
  info@buffetmaison.com
  www.buffetmaison.com

Au **cœur** du passage

Membre de la Coopérative funéraire de l'Abitibi-Témiscamingue, **Myriam LaVoie**, infirmière en soins palliatifs, accompagne des personnes en fin de vie. Son expérience l'amène à raconter les remous intérieurs de ceux qui n'ont plus rien à perdre, plus rien à cacher. L'exercice prendra la forme d'un recueil écrit sous forme de contes : une mère déchirée par le départ de son enfant; un enfant qui veille sur sa famille épuisée; un fils berçant tendrement sa mère au seuil du trépas, sont parmi les sujets abordés dans ce recueil intitulé *Au cœur du passage*.

Pour vous donner un aperçu de son cheminement, nous vous proposons un extrait d'un conte qui parle de la mort qui s'installe dans le corps d'un homme tourmenté par la réconciliation avec son fils.

Le choix ultime[1]

Par Myriam LaVoie

Merlin ne se comprend plus. Depuis quelque temps, la fatigue le gagne facilement et ses jambes ont de la difficulté à le soutenir. Pourtant, sa vitalité si légendaire suscite encore l'admiration de son entourage. Son allure défie la finitude d'un corps octogénaire qui a oublié de vieillir. Malgré tout, il a l'impression que le temps s'achève et que, bientôt, il rejoindra sa tendre épouse dans le pays de l'au-delà. Il sourit en pensant à son grand amour tout en s'inquiétant devant ce qui l'attend. Résistera-t-il à cette réalité de plus en plus pressante?

Cette nuit-là, à son insu, une assemblée extraordinaire aura lieu en son for intérieur. Reine Hypophyse a convoqué tous les princes de son royaume pour réviser les étapes à suivre en prévision de la transition finale de Merlin. Devant son grand écran magique, elle coordonne le processus à suivre. Elle étudie les multiples codes clés défilant devant elle; elle examine les moindres détails de l'état des provinces et souligne les tâches essentielles à exécuter. Elle devra orchestrer les ordres de Grand Plan selon le type de départ qu'Il choisira : soit une fermeture subite de toutes les provinces; une préparation à court ou à moyen terme; ou bien une progression lente et graduelle. Ses princes devront superviser avec vigilance les activités de leurs cellules-ouvrières afin d'assurer une fin aussi harmonieuse que possible.

La seule condition pouvant ralentir le processus de transition serait la décision de Merlin de revoir son fils.

En vérifiant le bilan de vie de Merlin, Reine Hypophyse remarque combien de talents et d'habileté, de connaissances et de sagesse lui ont été transmis par ses ancêtres! Les réponses qu'il cherchait depuis longtemps apparaissent devant elle.

Grand Plan prend la parole devant l'assemblée : *J'ai clairement indiqué à Merlin que sa mission est maintenant achevée. Il résiste encore devant un détail à régler; mais nous ne pouvons plus attendre.* Grand Plan précise que la seule condition pouvant ralentir le processus de transition serait la décision de Merlin de revoir son fils. Ceci est le choix ultime! Reine Hypophyse prend note. Les princes écoutent attentivement. Certains d'entre eux devront maintenir le rouage des centres vitaux de leur province jusqu'à la dernière seconde. Merlin est à la fois si déterminé et fantasque que tout doit être prévu.

Un soupir remplit la chambre. Depuis quelques semaines, Merlin sait que sa fin approche. Il a beau se rebeller contre cette voix persistante qui chuchote au plus profond de son être, ce soir, il est si épuisé qu'il ne peut plus faire autrement que de l'écouter. *Tu dois parler à ton fils.* Merlin sursaute, c'en est trop! Il éclate de colère. Mon fils? Mon fils?

1 LaVoie, Myriam, Au cœur du passage, Les Éditions du Vermillon, 2006

Jamais! Un serrement au cœur se fait sentir : la même douleur qu'il a éprouvée pendant leur dernière rencontre, il y a quelques décennies. Fils ingrat! Il lui avait même claqué la porte au nez. Son cœur se contracte dans un spasme alarmant. Sa colère est aussi forte que l'amour qu'il lui porte encore. Il se retourne dans son lit en réprimant ses pensées, sa douleur et ses sentiments.

Fils ingrat! Il lui avait même claqué la porte au nez. Sa colère est aussi forte que l'amour qu'il lui porte encore.

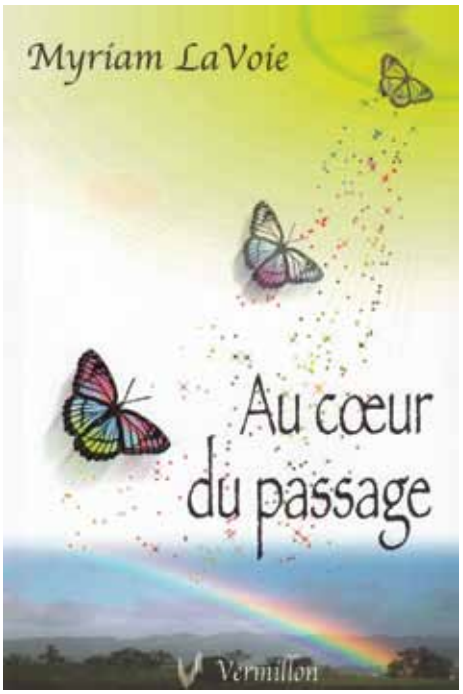

Pourtant ce soir rien ne peut le soulager. *Le moment est venu, tu dois te préparer. Ton fils…* Il veut taire cette voix en se répétant qu'il n'a pas entendu ces mots, que ce n'est que le fruit de son imagination… Ses paupières s'alourdissent… il rêve au royaume…

Le prince du cœur est attentif au moindre signe, au moindre tremblement de sa province. Depuis quelque temps, des fissures apparaissent dans les canaux; des blocages se forment dans le lit des rivières qui rétrécissent à vue d'œil. Malgré tout, le flot doit être maintenu un certain temps. Il demande l'aide du prince des poumons qui, de son souffle puissant, soutiendra les forces nécessaires à ses cellules-ouvrières.

Une nouvelle secousse se fait sentir! En un éclair, l'équipe du cœur s'affaire devant l'ampleur des dégâts. Les codes clés s'allument au fur et à mesure des besoins indiquant aux cellules-ouvrières les réparations temporaires les plus urgentes. Leurs mémoires s'activent rapidement : elles connaissent bien leur travail. Depuis maintes générations, elles ont collaboré à la naissance, à la croissance, à la maturité et à la fin de divers royaumes. Elles savent que bientôt celui-ci arrivera à son terme; elles retourneront alors vers leur reine. Un nouveau tremblement se fait sentir, léger, ô combien subtil…

La nuit est longue et agitée. Merlin a peur : son cœur le secoue plus que d'habitude. La solitude l'envahit à un point tel qu'il ressent soudainement le besoin d'une présence. Demain, il téléphonera à ses enfants. Et son fils? *Tu dois lui parler…* Il ne peut pas. Il ne sait pas comment. Peut-être que son aînée pourra l'aider? Il s'assoupit. Il prie. Il sent son corps s'affaiblir. Il rêve à ses enfants. Il se laisse aller dans un pays lointain.

Certaines provinces ont cessé leurs activités principales. Le prince de l'estomac ne laisse plus passer que de rares visiteurs et le lit des rivières est presque asséché : le prince des reins a déjà donné l'ordre d'éteindre cet espace. Reine Hypophyse détecte chaque mouvement sur son écran magique. Elle suit attentivement l'évolution des pensées et des émotions de Merlin. Tout à coup, elle voit naître en lui le désir profond de rencontrer son fils : voici que le choix ultime se dessine. Aussitôt elle signale à son équipe de retarder le processus de fermeture. Les cellules-ouvrières s'affairent à maintenir le minimum de vitalité requis pour chaque centre vital afin de répondre aux besoins immédiats de Merlin.

Ses poumons retiennent leur souffle avec parcimonie. Pourtant Merlin doit tenir le coup : Fils est en route.

Son cœur meurtri et étouffé bat au rythme de l'angoisse et de la peur. Ses poumons retiennent leur souffle avec parcimonie. Pourtant Merlin doit tenir le coup : Fils est en route. Il prie pour que la voix lui laisse juste assez de temps pour lui parler. Pourra-t-il se réconcilier sans s'emporter? Fils arrive enfin. Son cœur bondit de joie et de douleur; une larme s'échappe sur sa joue grisâtre. Pourra-t-il le toucher? Il n'ose espérer qu'ils pourraient s'embrasser une dernière fois.

Grand Plan donne enfin l'ordre de finaliser le processus et de fermer le royaume. Reine Hypophyse rappelle ses princes et leurs cellules ouvrières pendant que les provinces du cœur et des poumons prennent le temps d'exécuter les dernières tâches. L'ultime choix s'achève… Il se sent si bien maintenant. Il émet un souffle… un dernier… en jetant un dernier regard de tendresse vers Fils qui lui prend la main.

Au même moment, Grand Plan accueille reine Hypophyse et son équipe : leur mission est maintenant terminée. L'écran magique s'éteint.

Dossier **spécial**

Les arrangements préalables funéraires

Par Maryse Dubé
mdube@fcfq.coop

Depuis quelques années déjà, il est courant de voir des gens se pencher sur les types de rituels qu'ils souhaitent avoir au moment de leurs funérailles. Cette démarche de réflexion amène plusieurs personnes à se diriger vers une entreprise funéraire pour rédiger un contrat. En fait, 25 % de ceux qui décèdent avaient fait un préarrangement.

Quels sont les avantages qu'on retire en faisant un préarrangement? Est-il préférable de tout décider à l'avance? La loi encadre-t-elle la vente de préarrangements funéraires?

La popularité grandissante des arrangements préalables nous amène aujourd'hui à vous présenter un dossier sur le sujet. Des personnes ressources du réseau des coopératives funéraires répondent de façon claire aux principales interrogations que l'on peut avoir sur le sujet.

Quels sont les avantages de faire ses arrangements préalables funéraires?

De plus en plus de gens se prévalent de la possibilité d'effectuer leurs arrangements préalables funéraires. Plusieurs raisons motivent leur démarche, qu'elles soient familiales, économiques, pratiques ou encore tout simplement le désir de partir en paix. Le fait de réfléchir et de prendre des décisions sur nos dernières volontés est un exercice qui procure des avantages indéniables. Regardons-les de plus près :

- Il vous revient de choisir l'entreprise funéraire à qui vous voulez confier votre corps pour un événement qui restera gravé dans la mémoire de ceux qui restent.
- Vous agissez en consommateur averti en prenant le temps de réfléchir à vos besoins.
- Vous avez la possibilité de donner des directives sur ce que vous souhaitez pour vos funérailles à propos de la disposition de votre corps et des rituels funéraires que vous privilégiez.
- C'est une occasion de prendre en considération les besoins de vos proches tout en leur permettant de vivre une cérémonie d'adieu à votre image.
- Vous assumez vous-mêmes la responsabilité financière de vos funérailles en fonction de votre budget, évitant ainsi à votre famille des achats impulsifs et émotifs.
- Vous payez vos biens et services au prix d'aujourd'hui et vous êtes protégé des augmentations de coûts.
- Il est possible d'étaler vos paiements sur plusieurs mois, sans intérêts.
- L'arrangement préalable funéraire procure une tranquillité d'esprit autant pour vous que pour vos proches, et leur épargne le poids de certaines démarches difficiles dans des circonstances parfois éprouvantes.
- C'est une façon de dire à ceux que vous aimez que vous comprenez l'importance de prendre le temps d'un dernier adieu, afin de les aider à amorcer le processus de deuil qu'ils auront à vivre après votre départ.

Garry Lavoie, directeur général
Coopérative funéraire des Deux Rives

Vos arrangements déménagent avec vous

En plus de ces nombreux avantages, les coopératives funéraires vous offrent également la possibilité de transférer vos arrangements presque partout au Québec, dans plus de 100 points de service, en cas de déménagement dans une autre ville.

Qu'est-il avantageux de décider à l'avance?

Lorsque vous prévoyez faire vos arrangements préalables, certains choix s'offrent à vous. Évidemment, il y a les biens et les services que vous retiendrez, mais il y a également les aspects plus personnels à propos des rituels funéraires que vous souhaitez pour vous et vos proches. Dans ce processus de décision, il est bon de savoir ce qu'il est avantageux de décider à l'avance pour faciliter la mise en place des funérailles au moment de votre décès.

Les choix à faire se divisent généralement en trois parties :

1. La disposition du corps : Souhaitez-vous que votre corps soit inhumé ou préférez-vous une crémation? Voulez-vous que votre lieu de dernier repos soit au columbarium ou au cimetière? Le mode de disposition du corps est en lien direct avec la destination finale du corps. Dans un cas comme dans l'autre, si vous tenez à un choix spécifique, indiquez-le.
2. Les biens et services : Outre le cercueil que vous pouvez louer ou acheter et l'urne que vous choisirez en fonction de son lieu d'emplacement, vous aurez à prendre plusieurs autres décisions :
   - Aurez-vous besoin d'un véhicule pour les déplacements de l'être cher et des proches endeuillés? Des porteurs seront-ils nécessaires?
   - Souhaitez-vous que votre corps soit exposé?
   - Voulez-vous réserver un salon pour les condoléances? Si oui, pour combien de temps?
   - Optez-vous pour une cérémonie d'adieu sur place ou pour un service religieux à l'église?
   - Avez-vous besoin d'une salle de réception pour le repas funéraire ou préférez-vous que vos proches se déplacent dans un restaurant?
   - Prévoyez-vous un budget pour les autres points inhérents aux funérailles – mais que l'arrangement préalable ne peut garantir – comme l'avis de décès, les fleurs, les cartes de remerciements, le buffet, le prêtre, le lot au cimetière, le creusage d'une fosse.
3. Les rituels funéraires personnalisés : Il arrive parfois que certaines personnes choisissent les photos qu'elles veulent voir à leurs funérailles, ou encore la musique et les textes qui soutiendront les rituels lors de la cérémonie. D'autres optent pour une envolée de colombes, de ballons ou de papillons. Les choix sont multiples, mais tout n'a pas à être décidé d'avance. C'est bon de laisser une certaine place aux proches endeuillés pour qu'ils puissent s'investir dans l'organisation des funérailles et laisser parler leur cœur.

Nous encourageons les gens à entretenir un dialogue avec leur famille afin de vérifier les attentes de chacun. Nos proches auront besoin de rituels qui les aideront à amorcer un processus de deuil salutaire. Leurs besoins peuvent différer de la perception que nous en avons.

La peur de déranger ou de plonger dans le chagrin ceux qui restent motive souvent la décision d'aller au plus court. C'est ce qui donne parfois quelque chose qui ressemble à *Je ne veux absolument rien avoir pour mes funérailles* ou encore *Qu'on jette mes cendres et qu'on passe à autre chose.*

Devant la mort et tout ce que cela comporte de souffrance pour ceux qui restent, il est bon de ne pas enfermer vos proches dans des choix trop rigides en donnant des directives strictes qui pourraient créer un dilemme ou limiter l'expression des émotions.

S'il n'y a pas vraiment de possibilité d'amorcer une discussion avec votre famille pour toutes sortes de raisons, dites-vous que rien ne vous empêche de préciser dans votre contrat ce qui, pour vous, est incontournable et de laisser une certaine liberté d'agir en matière de rituels à ceux qui vous survivront.

Hélène Provost, conseillère aux familles et célébrante
Coopérative funéraire de l'Estrie

Que dit la loi sur la vente d'arrangements préalables funéraires?

Administrée par l'Office de la protection du consommateur, la loi sur les arrangements préalables funéraires et de sépulture[1] est en vigueur depuis le 1er mars 1988. L'ensemble des entreprises funéraires du Québec est soumis à cette loi. De prime abord, il y est dit que le contrat de sépulture doit être traité séparément du contrat d'arrangement préalable funéraire. Dans les faits, cela veut dire que la plupart des consommateurs auront deux contrats distincts à signer.

Seuls les titulaires d'un permis délivré par le ministère de la Santé et des Services sociaux ont le droit de négocier ou de conclure un contrat. Pour vérifier si le représentant d'une entreprise de services funéraires est titulaire d'un permis de directeur de funérailles, il faut procéder de l'une des façons suivantes :

- s'adresser à un bureau régional de l'Office de la protection du consommateur;

1 Loi sur les arrangements préalables de services funéraires et de sépulture, gouvernement du Québec, chapitre A-23.001, a 81

- consulter la publication *Liste des directeurs de funérailles par région administrative d'installation*, publiée par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Maintenant, que dit la loi plus précisément à propos des points suivants?

1. Transmission du contrat : Après la signature du contrat, le vendeur est tenu de vous remettre une copie. Dans les 10 jours qui suivent, il doit également en faire parvenir une copie à une personne que vous aurez désignée, sauf si vous l'exemptez par écrit. Cette démarche permet à un proche d'être informé des dispositions que vous avez prises.
2. Annulation d'un contrat : Il est possible d'annuler un contrat et de récupérer les sommes versées sans frais ni pénalité dans les 30 jours qui suivent la réception de la copie du contrat si celui-ci a été signé ailleurs qu'à l'établissement funéraire. Après ce délai, ou si le contrat a été signé à l'établissement funéraire, il y a des pénalités. Le capital versé, indexé au coût de la vie, vous sera remboursé, moins 10 % du prix des biens et des services non fournis.
3. La perception d'un paiement et la fourniture d'un bien ou d'un service : Si le contrat a été signé ailleurs qu'à l'établissement du vendeur, celui-ci ne pourra percevoir de paiement partiel ou total ni offrir de biens et services avant 30 jours. Ce délai commence dès que le client reçoit son contrat. Par contre, si le contrat a été signé à l'établissement du vendeur, il peut percevoir des paiements dès la signature du contrat et fournir des biens et services.
4. Le dépôt en fidéicommis : L'entreprise funéraire est tenue de déposer dans un compte en fiducie 90 % des sommes qu'elle perçoit en paiement total ou partiel d'un contrat. Elle aura 45 jours après votre paiement pour effectuer le dépôt. Toutefois, rien ne l'oblige à déposer une somme payée pour des biens et services fournis avant l'expiration du délai de 45 jours.
5. Avis de dépôt : Le dépositaire doit informer l'acheteur par écrit du montant et de la date du premier dépôt en fidéicommis effectué pour lui par le vendeur. Cet avis doit être transmis à l'acheteur dans les 30 jours de ce premier dépôt.
6. Clause d'indexation : Il est interdit au vendeur de stipuler dans un contrat une clause d'indexation ou toute clause ayant pour objet de lui permettre d'augmenter le prix des biens ou des services prévu au contrat.
7. Liste de prix : Le vendeur doit mettre à la disposition du public, en tout temps et à chacun de ses établissements, une liste à jour du prix de chaque bien et de chaque service qu'il offre.

Risquez-vous de perdre les sommes versées en fidéicommis?

Un cadre rigoureux est mis en place dans le but de s'assurer que les sommes versées lors d'un arrangement préalable funéraire soient protégées. À cet effet, tous les vendeurs d'arrangements préalables doivent se conformer aux dispositions prévues dans la Loi, dont le dépôt dans un compte en fidéicommis. Le compte doit se trouver dans une banque, une caisse ou une société de fiducie du Québec.

Ces sommes ne peuvent être retirées que sous certaines conditions :

- en cas de résiliation du contrat par l'acheteur;
- lorsqu'un bien ou service a été rendu, une somme égale au prix indiqué au contrat peut être retirée;
- lorsqu'une modification apportée à un contrat entraîne une diminution du prix total initial;
- au décès de la personne, toutes les sommes déposées peuvent être retirées afin que les biens et services retenus puissent être rendus.

Enfreindre ces règles amène des pénalités pour l'entreprise fautive, qui peut, dans le pire des cas, se voir retirer son permis d'opérer.

Qu'arrive-t-il si l'entreprise funéraire ferme ses portes ou si elle fait faillite? Sachez que toutes les sommes versées dans un compte en fidéicommis sont insaisissables. D'où l'importance d'aviser l'Office de la protection du consommateur si vous n'avez pas reçu d'avis écrit dans les 30 jours, confirmant la date du premier dépôt en fidéicommis.

Les fonds détenus en fiducie sont traités séparément et ne peuvent être pris en considération lors d'une liquidation ou d'une faillite. Un administrateur provisoire sera dès lors nommé par l'Office de la protection du consommateur pour effectuer la gestion de ces comptes.

Yves Breton, directeur administration et finances
Coopérative funéraire des Deux Rives

Un peu d'histoire :
Qu'en était-il avant l'adoption de la loi?

Avant l'adoption d'une loi en 1988 pour encadrer les préarrangements, le tableau n'était pas très reluisant : vente sous pression sans possibilité d'annuler le contrat, manipulation émotive, marchandage et petits cadeaux dans le but d'attirer la clientèle.

Les plaintes à l'Office de la protection du consommateur (OPC) s'accumulaient, et les cas se réglaient à la pièce. Aujourd'hui, quand on regarde dans le rétroviseur, il ne serait pas exagéré de parler d'intentions malveillantes dans le marché des préarrangements de ce temps-là.

Bernard Lefebvre

C'est l'ACEF[2]-Estrie qui, en 1986, décida d'amorcer un combat par des interventions énergiques et répétées auprès de l'OPC. Un comité régional prendra alors forme avec l'engagement de l'Aide juridique, du Conseil de l'âge d'or et de la Coopérative funéraire de l'Estrie. De cette initiative naîtra la coalition provinciale contre la vente itinérante d'arrangements préalables. Son comité de coordination sera formé de la FADOQ[3], de l'AQDR[4], de la FNACQ[5], de la FCFQ[6], du Centre communautaire juridique de l'Estrie et de la Corporation des thanatologues du Québec.

Ce comité de travail ira chercher l'appui d'une cinquantaine d'organismes à travers le Québec. Leurs actions visaient principalement la médiatisation des abus par des interventions auprès des médias, des députés, des ministres et en commission parlementaire. Ces nombreuses démarches finiront par avoir gain de cause avec la mise en place d'un décret en 1993 par l'Office de la protection du consommateur qui viendra bonifier la loi adoptée en 1988.

Décret concernant la vente itinérante d'arrangements préalables funéraires

D'entrée de jeu, ce décret constitue une sorte de code d'éthique où plusieurs règles de conduite sont identifiées. De prime abord, il y est dit qu'aucune sollicitation ne doit être faite dans les résidences pour personnes âgées, les centres d'accueil ou les hôpitaux, à moins que le consommateur n'en fasse la demande. Il en est de même pour les personnes malades, leurs proches, ainsi que les personnes qui viennent de perdre un être cher. Le décret va même plus loin, il précise qu'aucune sollicitation téléphonique ne peut être faite auprès d'un consommateur, sauf si c'est à sa demande.

2 ACEF : Association coopérative d'économie familiale
3 FADOQ : Fédération de l'âge d'or du Québec
4 AQDR : Association québécoise de défenses des droits des personnes retraitées et préretraitées
5 FNACQ : Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec
6 FCFQ : Fédération des coopératives funéraires du Québec

Les principales règles dictées par ce décret obligent les vendeurs à :

Alain Leclerc

- S'identifier et nommer le nom de l'entreprise lors de tout contact.
- Présenter une carte d'identification avec sa photo, son nom et les coordonnés de l'entreprise.
- Obtenir l'autorisation du consommateur au moins 24 heures avant de se présenter chez un client.
- Rencontrer le consommateur entre 9 h 30 et 22 h et ne pas dépasser 2 heures par visite.
- Quitter la résidence du consommateur dès que celui-ci le lui demande.
- Présenter des arguments économiques vérifiables et raisonnables.
- Transmettre l'information dans un langage compréhensible.
- Ne pas user de pression, d'insistance ou de harcèlement, ni octroyer de cadeau.
- Inciter le consommateur à faire parvenir une copie du contrat à une tierce personne.
- Ne pas contacter le consommateur dans l'année suivant l'annulation d'un contrat, sauf pour des fins administratives.

Bernard Lefebvre, conseiller en gestion
Alain Leclerc, directeur général

Fédération des coopératives funéraires du Québec

Points importants à retenir

Il est possible d'annuler un contrat et de récupérer les sommes versées sous certaines conditions.

Lorsque les sommes reçues par l'entreprise funéraire sont déposées dans un compte en fidéicommis, il n'y a aucun risque de perdre son argent.

Si vous n'avez pas reçu d'avis écrit dans les 30 jours confirmant la date du premier dépôt en fidéicommis, contactez l'Office de la protection du consommateur. La loi à cet effet protège le capital du consommateur jusqu'à son décès.

L'entreprise funéraire est tenue de respecter le contrat sans frais supplémentaires, même si les coûts inhérents à la prestation des services retenus dans le contrat ont augmenté au moment du décès. La loi a été mise en place pour éviter les abus.

Avant de faire ses préarrangements funéraires, il est bon d'avoir une discussion avec la famille proche. Vous pourrez ainsi exprimer vos volontés et vérifier les besoins de chacun en matière de rituels funéraires.

J'aimerais savoir

Vous vous posez des questions sur un sujet entourant la mort ou le secteur funéraire ? Le mouvement des coopératives funéraires compte tout un réseau de personnes dévouées et compétentes qui se feront un plaisir d'alimenter ces pages.

Vous avez des questions ? Faites-les parvenir à :

Chronique J'aimerais savoir
Revue *Profil*
548, rue Dufferin, Sherbrooke (QC) J1H 4N1
Ou par courriel à profil@fcfq.coop

Nous vous demanderons la permission avant d'inscrire votre nom.

Comment se déroulent les funérailles quand le corps du défunt n'est pas retrouvé ?

Les événements tragiques qui sont survenus à Lac-Mégantic à l'été 2013 nous ont placés dans la situation où nous avons dû organiser quelques funérailles sans le corps du défunt. Mais avant de parler du déroulement des funérailles en tant que tel, j'aimerais prendre quelques instants pour préciser qu'il y a eu au préalable une étape importante à traverser pour les familles endeuillées. Celle de devoir accepter qu'on cesse les recherches pour retrouver les corps. Pour les aider dans ce dur travail d'acceptation, nous leur avons proposé d'effectuer un rituel. Chacun était invité à se rendre sur les lieux du drame avec un reliquaire (petite urne), afin d'y recueillir une petite quantité de terre et de cendre mêlées au sol, de manière à ce que l'être cher puisse être représenté symboliquement. C'est une étape nécessaire et il ne faut pas hésiter à effectuer un rituel significatif. Par ce geste, on peut passer à l'étape suivante et entreprendre les démarches pour l'élaboration des funérailles.

Quand il n'y a pas de corps, cela ne veut pas dire qu'il est impossible de se représenter la personne décédée.

Exposition au salon funéraire et célébration

Tout d'abord, quand il n'y a pas de corps, cela ne veut pas dire qu'il est impossible de se représenter la personne décédée. Il y a moyen de donner du sens aux funérailles même sans le défunt. Une photo, aux dimensions plus grandes, prend alors la place centrale, entourée d'objets personnels du défunt et de fleurs. Certains y ajoutent des chandelles, forment des cœurs… parlent de l'être cher à travers ce qu'il reste de lui. C'est sur cet aspect que nous mettons l'emphase, afin que tous puissent profiter de ce temps d'arrêt pour rendre hommage à la personne décédée, lui dire adieu et se solidariser dans l'épreuve.

Lorsqu'il y a une procession du salon funéraire au lieu de la célébration, c'est la photo du défunt qui prend la place du cercueil ou de l'urne. Elle peut être portée par un membre de la famille, et une deuxième personne portera des fleurs ou une chandelle. La célébration se déroule sans cercueil ni urne, et est sensiblement la même qu'en temps normal, à l'exception que si la cérémonie se déroule à l'église, il n'y aura pas de bénédiction du corps.

L'importance des adieux

Il m'arrive de temps à autre d'entendre qu'untel ne veut pas être exposé, ou qu'un autre ne veut pas de cérémonie funéraire. On prétexte que les gens n'avaient qu'à venir nous voir de notre vivant. Mais quand on est devant une situation où la mort frappe violemment, c'est là qu'on réalise l'importance des funérailles… de voir le corps… de dire adieu. Pas seulement pour les proches, mais aussi pour tous ces gens qui ont gravité autour de l'être cher à un moment dans leur vie.

Manon Grenier
Directrice générale
Centre Funéraire Coopératif du Granit

COLLOQUE

La MORT... Parlons-en

FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES FUNÉRAIRES DU QUÉBEC

11 novembre 2015

Grande Bibliothèque de Montréal
475, boulevard de Maisonneuve Est, Montréal

Pour une deuxième année consécutive, le réseau des coopératives funéraires organise un colloque afin de contribuer à une réflexion collective sur la mort.

La programmation variée s'adresse à tous, autant par les sujets que par la provenance des conférenciers.

S'écrouler, se relever et continuer... différemment

avec **Éric Godin**, peintre, sculpteur, auteur, dessinateur éditorial et illustrateur.

Le vécu d'un père endeuillé par suicide qui se sert du pouvoir de la création pour parler du deuil qui l'a presque détruit.

Les enfants devant la mort

avec le **Dr Claude Cyr**, pédiatre en soins palliatifs pédiatriques

Aider des enfants à mieux mourir, et accompagner des parents anéantis. Le pouvoir d'une approche centrée sur le cœur.

Mourir ici quand on vient d'ailleurs

avec **Manon Thibodeau**, directrice des services aux familles, Coopérative funéraire de l'Estrie

Regard sur les différents rituels funéraires de par le monde vécus au Québec.

AU PROGRAMME

Mourir dans la rue

avec **Dan Bigras**, chanteur, comédien et cinéaste

Mourir seul, incompris, en disgrâce. Mourir d'une overdose dans l'indifférence générale. Une réalité difficile, mais bien réelle.

Chaîne de vie...
Et si c'était l'affaire de tous!

avec **Lucie Dumont**, fondatrice et coordonnatrice de Chaîne de vie

Éduquer les jeunes sur le don d'organes, c'est poser un geste de solidarité pour la vie.

Pour **INFORMATION** sur la programmation et inscription, consulter le site web : **lamortparlonsen.coop**

Nouvelles du réseau

L'accompagnement au cœur de la dynamique familiale

La Fédération du Mouvement Albatros du Québec tiendra son premier colloque provincial sous le thème « L'accompagnement au cœur de la dynamique familiale », le 18 avril prochain, à l'Hôtel Montfort à Nicolet. Plusieurs conférences seront présentées pour une formation personnelle des plus enrichissantes. Cet organisme a pour mission d'accompagner les personnes atteintes d'une maladie grave et les personnes en soins palliatifs. Les bénévoles offrent également du soutien aux proches avant et après le départ de l'être cher. Pour des informations supplémentaires : www.fmaq.ca

Retrouver des sépultures via Internet

La Corporation des cimetières catholiques de Chicoutimi, qui fait partie de l'Alliance funéraire du Royaume, prend le virage numérique et offre aux familles des 30 000 défunts de son territoire la possibilité de réaliser des visites virtuelles des quatre cimetières et du mausolée ainsi que des recherches pour retrouver une personne dont le lieu d'inhumation a été oublié avec le temps.

Grâce à cette nouvelle application interactive, il est également possible de connaître le trajet pour se rendre au lot du défunt, apprendre combien de places sont encore disponibles dans les cimetières ciblés et visiter un circuit historique qui rend hommage aux pionniers. Pour s'y rendre : **www.cimetieres.coop/cimetieres-virtuels**

Trousse d'information dédiée aux néo-Sherbrookois confrontés à un décès

Les familles des communautés culturelles ont peu de repères quand survient une maladie ou un décès dans leur entourage. Pour les aider à se retrouver, un travail de collaboration impliquant la Coopérative funéraire de l'Estrie et des organismes du milieu a permis de développer une trousse d'information qui répond à leurs besoins. Cette trousse papier est offerte à dix organisations et associations communautaires de la région et est traduite en sept langues.

Vous déménagez ?

Assurez-vous de continuer à recevoir votre revue *Profil* et toute l'information provenant de votre coopérative en nous faisant part de votre nouvelle adresse. N'oubliez pas d'indiquer aussi votre ancienne adresse, car il peut y avoir sur nos listes plus d'une personne qui portent le même nom. Vous pouvez le faire en téléphonant ou en écrivant à votre coopérative funéraire. Les coordonnés se retrouvent dans les pages centrales ou au verso de cette revue. Vous pouvez aussi vous rendre sur le site **www.fcfq.coop** et cliquer sur *Trouvez votre coopérative funéraire*.

PROFIL

Profil **est publié deux fois l'an par la :**
Fédération des coopératives funéraires du Québec
548, rue Dufferin
Sherbrooke (Québec) J1H 4N1

Téléphone : 819 566-6303
Télécopieur : 819 829-1593
Courriel : info@fcfq.coop
Site Internet : www.fcfq.coop

Direction : Alain Leclerc
Rédaction et coordination : France Denis

Conception graphique :
Imacom communications

Coopératives funéraires participantes :
Coopérative funéraire de l'Estrie
Coopérative funéraire de l'Outaouais
Coopérative funéraire de Saint-Hyacinthe
Coopérative funéraire des Deux Rives
Coopérative funéraire des Eaux Vives
Coopérative funéraire des Laurentides
Coopérative funéraire du Bas-Saint-Laurent
Coopérative funéraire du Grand Montréal
Maison funéraire de l'Amiante
Résidence funéraire de l'Abitibi-Témiscamingue

Tirage : 68 200 exemplaires
La rédaction de *Profil* laisse aux auteures et auteurs l'entière responsabilité de leurs opinions. Toute demande de reproduction doit être adressée à la Fédération des coopératives funéraires du Québec.
Dépôt légal : 2e trimestre 2015
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 1205-9269
Poste-publication, convention no 40034460

Il n'est jamais trop tôt pour planifier vos **arrangements préalables**

Il y a des mots comme ça que vous n'aimez pas entendre. Des mots comme mort, décès, funérailles. Et parce que vous aurez toujours refusé de les entendre, il y a des mots que vos proches n'aimeront pas vivre. Des mots comme indécision, doute, fardeau.

Pourquoi ne pas prendre les devants en planifiant vous-même et dès maintenant vos préarrangements? Vous pourrez ainsi choisir des rituels en fonction de vos goûts, de vos valeurs et de votre budget. Que ce soit lors d'une rencontre à votre domicile ou directement dans un centre funéraire, les conseillers de la Coopérative sauront vous guider par de judicieux conseils, le tout sans aucune pression.

Tout régler avec un seul interlocuteur

Nos conseillers pourront vous offrir de compléter vos arrangements préalables par l'achat d'une sépulture aux cimetières Saint-Charles, Notre-Dame-de-Belmont et Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, avec lesquels nous avons signé une entente d'exclusivité pour la vente d'emplacements. Cela vient s'ajouter à notre partenariat avec la Fabrique de Sainte-Anne-de-Beaupré, sans oublier nos columbariums de Saint-Roch et de Sainte-Anne-de-Beaupré.

Pour éviter des soucis à vos proches et avoir des funérailles à votre image, il est important de planifier vos arrangements préalables. Il n'est jamais trop tôt pour avoir l'esprit tranquille.

Faites-le pour vos proches.

Faites-le pour vous.

Faites-le maintenant.

ARRANGEMENTS PRÉALABLES

Un conseiller attend votre appel !

Prenez un rendez-vous avec lui pour obtenir tous les détails.

APPELEZ SANS FRAIS AU

1 844 688-6868

coopfuneraire2rives.com

COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DES DEUX RIVES

NOUS PRENONS LE TEMPS DE VOUS ACCOMPAGNER

ASSEMBLÉE ANNUELLE

29 avril 2015

Avis de convocation

Chers membres,

L'assemblée générale de la **Coopérative funéraire des Deux Rives** se tiendra **le mercredi 29 avril 2015 à 19 h**, au Montmartre Canadien (1669, chemin Saint-Louis, Québec).

Conférencier invité :

Marcel Leboeuf

Vous y êtes tous conviés pour :

- Prendre connaissance du rapport du vérificateur et du rapport annuel
- Élire les administrateurs
- Nommer le vérificateur
- Fixer l'allocation de présence des membres du conseil d'administration
- Prendre toute décision réservée à l'assemblée par le présent titre
- Procéder à une période de questions portant sur tout sujet relevant de la compétence de l'assemblée

On gagne à se préinscrire !

Conserverie du Quartier

Inscrivez-vous **avant le 24 avril** et courez la chance de gagner l'un des quatre paniers gourmands de la Conserverie du Quartier d'une valeur de 100 $ chacun.

***TROIS CONDITIONS S'APPLIQUENT :**

- Être membre de la Coopérative
- S'inscrire avant le vendredi 24 avril 2015
- Être présent(e) à l'assemblée

PRÉINSCRIPTION :

- Par téléphone : **418 688-2411 ou 1 888 688-2411**
- Par télécopieur : **418 688-2414**
- Par courriel : **residence@coopfuneraire2rives.com**

Vous souhaitez devenir administrateur ou administratrice ?

Remplissez le formulaire *Avis de mise en candidature* (disponible sur **coopfuneraire2rives.com** et dans nos centres funéraires) et retournez-le au plus tard **le mardi 21 avril à 17 h**. Vous pouvez également l'obtenir par télécopieur en communiquant au **418 688-2411** ou au **1 888 688-2411**.

Quatre postes seront en élection, dont un réservé exclusivement aux membres résidant sur la Rive-Sud de Québec.

Autobus pour Lotbinière et la Côte-de-Beaupré !

Si la demande le justifie, un transport par autobus sera organisé pour les membres de Lotbinière et ceux de la Côte-de-Beaupré.

Un prix de présence sera tiré dans chaque autobus !

INFORMATION ET RÉSERVATION :

- Lotbinière : 418 881-3486
- Côte-de-Beaupré : 418 827-4683

COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DES DEUX RIVES